

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Présents :

Jean-Marie IPUTCHA, Eric LAVIGNE, Virginie ARHANCET, Isabelle ELISABELAR, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN, Marion DAGUERRE, Jean-Etienne ETCHEGARAY, Isabelle ELISABELAR, Isabelle SANCHOTENA, Dominique LAUBERTIE, Yannick JAUREGUY, Magali LARTIGUE, Bruno BERTERREIX,

Absents excusés ayant donné procuration : Gérard BRUAT à Eric LAVIGNE, Michel EZCURRA à Dominique GANZAGAIN, Isabelle BELTRITTI à Isabelle ELISABELAR, Françoise ELIZALDE à Virginie ARHANCET, Sophie SUHAS à Jean-Marie IPUTCHA,

Secrétaire de séance : Virginie ARHANCET

Monsieur Le Maire présente le compte rendu de la réunion précédente et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité. Les conseillers présents signent ensuite le registre de présence.

Puis, Monsieur le Maire informe l'assemblée des DIA reçues depuis septembre :

- DIA 21B0013 : maison située 435 Elizaldeko Bidea – Superficie du terrain : 1264 m² - Prix 525 000 € - Acheteur LAFORET Michel de 14130 LE FAULQ
- DIA 21B0014 : appartement situé 375 Olagaineko Bidea - Prix 290 000 € - Acheteur COIQUAUD Christophe et CARLES Elisabeth d'ANGLET
- DIA 21B0015 : maison située 45 Otsobideko Bidea – Superficie du terrain : 1683 m² - Prix 690 000 € - Acheteur HUGUES Jean-Jacques de 66750 SAINT-CYPRIEN
- DIA 21B0016 : appartement situé 375 Olagaineko Bidea - Prix 200 000 € - Acheteur GABIN Laurence d'ARBONNE

- DIA 21B0017 : maison située 140 Otsobideko Bidea – Superficie du terrain : 896 m² - Prix 410 000 € - Acheteur SADOWNICZYK Quentin et LAMBERT Mélodie de LARRESSORE
- DIA 21B0018 : maison située 50 Kurutze Gorriko Karrika – Superficie du terrain : 980 m² - Prix 99 999.99 € - Acheteur ARDIN Emmanuelle de 95810 EPIAIS RHUS
- DIA 21B0019 : appartement situé 375 Olagaineko Bidea – Prix 350 000 m² - Acheteur ECHEVERRIA Antton de SOURAIDE
- DIA 21B0020 : maison située 95 Itsasuko Errebidea – Superficie du terrain : 1060 m² - Prix 130 000 € - Acheteur ARHANCET Bernard d'ESPELETTE
- DIA 21B0021 : terrain situé Kamadroenbordako Bidea – Superficie du terrain : 2 483 m² - Prix 150 000 € - Acheteur ETCHART David d'ESPELETTE
- DIA 21B0022 : maison située 370 Sansoteneko Bidea – Superficie du terrain : 1594 m² - Prix 368 000 € - Acheteur DELPUCH Daniel de 31 BALMA

Monsieur Le Maire présente ensuite les points à l'ordre du jour :

QUARTIER BASSEBOURE : REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE ET REALISATION DE 3 LOGEMENTS NEUFS EN ACCESSION SOCIALE BRS

Monsieur Le Maire présente le projet d'aménagement prévu à Basseboure.

- 3 logements seront aménagés en accession social BRS par HSA avec une cession de terrain de la commune à HSA qui aura la charge totale de la réalisation de l'aménagement du quartier (maisons et parkings)
- Ré- habilitation de l'école en 2 appartements

Après avoir largement échangé sur le projet les membres du conseil décident à *16 voix pour et 3 voix contre*.

- d'**arrêter** et de retenir le partenariat avec le bailleur HSA pour la construction des logements

- **la mise en place** d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de l'école en 2 logements
- **d'autoriser** le dépôt de permis de construire
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document afférent au projet. De mettre tout en œuvre pour réaliser ce projet

MARCHE DE VOIRIE 2021 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la tenue de la commission d'appel d'offre du 2/12/2021 pour analyser les candidatures et les offres des entreprises ayant répondu à la consultation du marché de voirie 2021 de la commune composé d'un lot unique de VRD. Monsieur Lavigne rappelle les critères de sélection fondés sur le prix, la qualité et le délai de réalisation.

Compte tenu du rapport présenté par le cabinet Ideia, la commission a retenu l'entreprise SOBAMAT pour le projet le mieux noté avec un montant de travaux de 125 355,10 € ht.

Les membres du conseil après avoir largement délibéré décident de :

- **Retenir** l'entreprise SOBAMAT pour effectuer les travaux de voirie 2021 au montant sus indiqué.

D'Autoriser le Maire à Signer le Marché et mettre tout en œuvre pour lancer les travaux

Adopté à l'unanimité

FIABILISATION DE L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE D'ESPELETTE DANS LA PERSPECTIVE DU PASSAGE A LA M57 AU 1ER JANVIER 2022

Monsieur Lavigne rappelle qu'il convient de fiabiliser l'inventaire et l'état de l'actif de la Commune d'Espelette, dans la perspective du passage à la M57 au 1er janvier 2022. En effet, les services de la commune et de la trésorerie ont conduit des travaux qui ont permis de relever des défauts d'imputation des biens acquis au fil de l'eau.

Aussi, des modifications doivent être opérées afin de rattacher lesdits biens dans les conditions suivantes :

Compte	Libellé du compte	Montant du compte avant transfert	Montant du compte après transfert	dont fiches à transférer (-)	dont fiches transférées (+)
2111	terrains nus	413 441,99	408 984,95	- 4 457,04	
2112	terrains de voirie	194 410,70	191 944,15	- 2 554,67	+ 88,12
2113	terrains aménagés autres que voirie	814 676,45	576 436,81	- 238 239,64	
2118	autres terrains	2 093,08	6 462,00		+ 4 368,92
21311	hôtel de ville	1 164 480,42	1 402 669,95		+ 238 189,53
21312	bâtiments scolaires	1 027 017,63	1 029 980,50		+ 2 962,87
21318	autres bâtiments publics	4 857 697,48	2 632 998,37	- 2 225 391,11	+ 692,00
2132	immeubles de rapport	3 545 173,78	4 823 201,65		+ 1 278 027,87
2138	autres constructions	10 137,89	979 584,86		+ 969 446,97
2151	réseaux de voirie	5 549 607,01	7 916 352,48	- 7 585,13	+ 2 374 330,60
2152	installations de voirie	2 398 131,27	127 434,77	- 2 363 247,89	+ 92 551,39
21538	autres réseaux	1 458,52	9 043,65		+ 7 585,13
21571	mat outil voirie mat roulant	86 514,04	0,00	- 86 514,04	
21578	autre mat et outillage de voirie	146 493,37	118 570,86	-75 281,01	+ 47 358,50
2158	autres installations mat outil tech	66 576,75	165 020,93		+ 98 444,18
2168	autres collections et œuvres d'art	16 604,14	30 373,57		+ 13 769,43
2182	matériel de transport	31 499,50	136 001,38		+ 104 501,88
2183	mat bureau mat informatique	55 793,87	25 879,61	- 29 914,26	
2184	mobilier	109 188,53	128 190,09	- 1 102,05	+ 20 103,61
2188	autres immobilisations corporelles	320 887,01	102 752,85	- 233 822,21	+ 15 688,05
				- 5 268 109,05	+ 5 268 109,05

Après avoir délibéré, les membres du Conseil:

- **Autorisent la** Comptable des Finances publiques à opérer ces transferts
- **Approuvent** les transferts de compte à compte des immobilisations concernées.

Adopté à l'unanimité

TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENTS DE GRADE 2021

Monsieur Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2021 les décisions d'avancement de grade doivent être prises en fonction des Lignes Directrices de Gestion (LDG) arrêtées dans la collectivité ou l'établissement public (innovation introduite par la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique).

Ainsi, les décisions individuelles relatives à l'avancement de grade ne pourront être prises uniquement qu'après l'adoption de ces LDG ce qui a été fait en septembre à Espelette.

Ci-dessous figure la part respective des femmes et des hommes à ajouter sur le tableau annuel d'avancement de grade :

Grade	Proportion hommes/femmes des agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade)		
Adjoint technique principal 1ère classe		Hommes	Femmes
	Nombre	2	1
	Proportion	67%	33%
	Proportion hommes/femmes susceptibles d'être promus		
		Hommes	Femmes
	Nombre	2	1
	Proportion	67%	33%

Après avoir largement délibérés, les membres du conseil, à l'unanimité :

- Approuvent le taux de promotion pour l'avancement 2021 à 1 homme et 1 femme.

Adopté à l'unanimité

INSTALLATION DE LA FIBRE – DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2022

Mr Lavigne, Premier Adjoint au Maire, en charge des finances, informe les membres du Conseil que l'Etat a adopté un plan de relance pour faire face à la crise du Covid 19 avec abondement de fonds dont la Dotation de soutien à l'investissement.

Parmi les 6 grandes priorités thématiques éligibles à ce dispositif, figure le développement numérique.

A ce titre, il rappelle au Conseil Municipal le projet de la commune visant à améliorer le système de téléphonie et d'internet de la mairie et des services distants (école, médiathèque...) afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et les conditions de travail du personnel. Suite à un diagnostic de l'état de fonctionnement actuel et des nouveaux besoins numériques nécessaires liés à la dématérialisation et au 'tout en ligne', il ressort que la plus performante tant sur le plan technique que financier (car génératrice d'économie de frais de fonctionnement) est de déployer un réseau fibre optique privé sur les 5 sites principaux à desservir.

Le coût estimatif de l'opération s'établit à 11 724 € ht.

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré :

- **approuve** ce projet,
- **autorise** le Maire à solliciter un accompagnement financier de l'Etat auprès de la DSIL au taux maximum.
- **charge** Le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à l'installation du nouveau réseau fibré tel que présenté

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE 3 : REGULARISATION D'ECRITURES DE FIN D'ANNEE

Monsieur Lavigne, adjoint aux finances, informe la commune de la nécessité de faire une DM pour reventiler un montant de 32 812 € en dépenses de fonctionnement pour pouvoir procéder au reversement de la prime à l'herbe aux agriculteurs.

Les crédits prévus au budget correspondaient au reversement d'un exercice or le reversement dû est de 2 années. Le montant ayant été communiqué tardivement, il convient de rajouter des crédits sur l'article correspondant pour permettre néanmoins ce reversement.

Le comptable ayant par ailleurs fait la demande d'une annulation d'écriture sur exercice antérieur à émettre sur un compte non assez provisionné et afin de la régulariser,

Il propose donc de procéder à la décision suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

<u>Article (Chap.)</u>	<u>Montant en €</u>
022 (022) : Dépenses imprévues	-10 000.00
611 (011) : Prestations de service	-7 000.00
615232(011) : Réseaux	-6 000.00
6411(012) : Personnel titulaire	-9 812.00
65 888(65) : Autres	+ 30 639.00
673 (67) : Titres annulés	+ 2 173.00
Total Dépenses	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Approuve** la décision modificative telle que présentée ;

Adopté à l'unanimité exprimée

Monsieur le Maire rappelle le dispositif parcours emploi compétences qui a pour objet l'insertion professionnelle.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 % pour les jeunes de moins de 26 ans.

Un agent au service technique a été recruté le 3 janvier 2021 sur ce dispositif à raison de 35 heures par semaine. Le contrat arrivant à échéance et contenu des besoins du service il propose de reconduire ce contrat pour 6 mois renouvelable 1 fois avec une rémunération égale au SMIC.

Les membres du conseil municipal, après avoir amplement délibéré,

- **Décident** de procéder au renouvellement du poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions pré-citées à compter du 4 janvier 2022.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le renouvellement de ce contrat et à signer la convention avec l'Etat et pôle emploi, ainsi que le contrat de travail correspondant à temps plein à compter du 4 janvier 2022, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, conformément à la révision de durée prévue et instituée par les services de l'Etat .

Adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire informe ensuite le conseil municipal de sa décision d'annuler l'inauguration de la restauration des remparts du Château prévue le 15 décembre 2021 en présence des différents partenaires et notamment financiers suite aux dernières directives de non rassemblements adressées par Le Préfet en date du 10 décembre dernier.

Il tenait donc à rappeler les soutiens fournis pour ce projet :

Restauration des REMPARTS

Montant des travaux : 275 098 € HT

Détail des aides

Partie Diagnostic :

- DRAC : 2250 €
- CAPB : 2 600 €

Partie Travaux :

- Département : 39 511€
- ETAT (DETR) : 37 758 €
- DRAC : 35 000 €
- Fondation du Patrimoine
- Fondation Total : 50 000€
- Fondation Bettencourt : 50 000 €
- Donateurs : 8 250 €

Soit un montant de 225 369 € ht de contributions.

Le Maire remercie l'ensemble des partenaires financiers pour cette belle réalisation qui avait été initiée alors que les abords dégradés devenaient dangereux et présentaient des problèmes de sécurité pour les usagers.

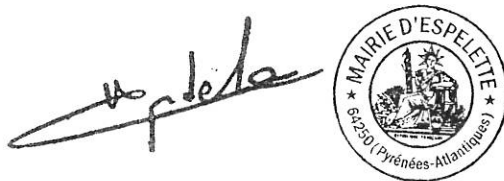
Il tient ensuite à présenter les autres projets 2021 ayant bénéficié de subventions car il précise que la question des demandes de subvention est souvent abordée en conseil municipal informer les membres des résultats présente un intérêt:

- Travaux d'enrochements au pont du Lapitza, renforcement du pont de Xerrenda, chemin Attalaiako Bidexka suite aux intempéries 2018 pour 37 026, 87 € (aides de l'Etat + Département sur une assiette éligible de 52 613.25 € ht de travaux.)
- Local solidaire : DATAR : 15 707 € et DSIL : 12 424.8 € soit au total 28 131 .80 € d'aides pour 37 980 € ht de travaux.
- Extension d'ouverture de la médiathèque : 9 348.60 € / an (sur 3 ans) DRAC

- Equipement numérique des élèves de l'école publique: 3 166 € ht d'aides de la Région pour 6 332 € ht de matériel informatique acheté.
- Travaux de sécurisation de voirie : 20 209.40 € d'aides du Département pour 48 000 € d'aménagement de trottoirs.
- Il présente enfin le projet majeur qui commencera en 2022 : la rénovation du Fronton estimée à 491 243.05 € ht qui bénéficiera de 190 774 € de DETR par notification reçue le 13 décembre 2021.

A propos des intempéries, Monsieur Jauréguy demande si suite aux intempéries du 9 au 12 décembre 2021 les habitants de la commune pourront bénéficier d'une attestation de la mairie en cas de sinistre pour les assurances. Monsieur Le Maire répond qu'il a déclaré la commune en état de catastrophe naturelle au Préfet, aussi une copie de l'arrêté peut être transmis à tout habitant sur demande. Cet arrêté peut en effet ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance.

Il précise par ailleurs que la commune pourra transmettre aux services de l'Etat, les devis pour qu'une partie des travaux de réparation des dommages soit éventuellement prise en compte au titre d'un dispositif d'aide.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Jauréguy', followed by the official circular seal of the Mayor of Espelette. The seal features a central emblem with a castle and a star, surrounded by the text 'MAIRIE D'ESPELETTE' and '64250 (Pyrénées-Atlantiques)'.

Fin de la séance (22h15)